



ORIENTATION - INSERTION - INSTALLATION

PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISE - PPP

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ADPSA

OBJECTIF

- Vérifier ses compétences avant d'envisager une installation en agriculture
- Obtenir la CAPACITE PROFESSIONNELLE AGRICOLE (CPA) en vue de l'obtention des aides à l'installation

LES DÉBOUCHÉS / EMPLOI VISÉ

- S'installer en qualité d'exploitant agricole

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre né(e) à partir du 01/01/1971
- Posséder un diplôme de niveau IV minimum (BAC PRO, BP REA, BTA)

LE CONTENU

- Actions de formation spécifiques, individuelles ou collectives
- Actions visant l'obtention d'un diplôme conférant la Capacité Professionnelle Agricole
- Stages en exploitation agricole en France ou à l'étranger, d'une durée de 1 à 6 mois
- Stages en entreprise non agricoles, d'une durée d'1 semaine à 3 mois
- Stages de parrainage
- Stage collectif d'une durée de 21 heures (3 jours non consécutifs)

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la DRAAF de Midi Pyrénées
Boulevard Armand Duportal - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 10 62 17
www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr